



**CANADA
QUÉBEC – MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

ST-LUDGER, LE 7 JUILLET 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 7 juillet 2020 à 19 h par conférence Web ou téléphonique, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger, Goderic Purcell, Roger Nadeau et Thérèse Lachance. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernard Therrien, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente par conférence Web et assume le secrétariat.

Assiste également à la séance, par conférence Web, Madame Julie Richard, directrice générale adjointe.

Tous les membres du Conseil municipal participant à la conférence Web ou téléphonique ont par conséquent été dûment convoqués à la séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance extraordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2020-07-178

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 7 juillet 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Droit de veto – Résolution n° 2020-06-171 : Club Chasse et Pêche – Travaux de stabilisation de la berge de la Rivière Samson
5. Rue du Pont – Appel d'offres sur invitation pour travaux d'asphaltage
6. TECQ 2019-2023 – Modification de la programmation
7. Piscine municipale – Embauche d'un sauveteur
8. SAE – Embauche de préposés à l'entretien ménager
9. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Suite aux mesures ministérielles exceptionnelles dans le cadre du COVID-19, la séance a lieu à huis clos donc aucune personne présente et aucune question reçue.

4. DROIT DE VETO – RÉOLUTION N° 2020-06-171 : CLUB CHASSE ET PÊCHE – TRAVAUX DE STABILISATION DE LA BERGE DE LA RIVIÈRE SAMSON

**Le huis clos est demandé. Il est 19h28.
Retour à la séance ordinaire. Il est 19h38.**

La directrice générale informe les membres du Conseil municipal que monsieur le maire a utilisé son droit de veto sur la résolution n° 2020-06-171. Cette dernière explique au Conseil la raison pour laquelle monsieur le maire a mis son droit de veto sur la résolution précitée, à savoir les nouvelles informations reçues de Rémi Morin, coordonnateur à la gestion des cours de l'eau de la MRC du Granit.

ATTENDU que monsieur le maire a utilisé son droit de veto le 17 juin 2020 sur la résolution n° 2020-06-171 (art. 142, CM, alinéas 3-4) et que celle-ci doit être soumise à nouveau à la considération du Conseil :

LE VOTE EST DEMANDÉ SUR LA Résolution 2020-06-171

ATTENDU que le Club Chasse et Pêche de Saint-Ludger désire procéder à la stabilisation par empierrement d'une section érodée de la rive de la Rivière Samson (environ 130 mètres) touchant 3 propriétés et menaçant également les infrastructures électriques, la rue Thibodeau ainsi que leur réseau d'aqueduc ;

ATTENDU que le Club Chasse et Pêche de Saint-Ludger s'adresse à la Municipalité afin d'obtenir une aide financière afin de les aider à payer le coût des travaux dont l'estimé est présenté dans leur correspondance reçue le 4 mai dernier ;

*IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU*

QUE la demande d'aide financière demandée par le Club Chasse et Pêche soit refusée.

QUE le Conseil municipal accepte de fournir un camion pendant 3 jours pour le transport des matériaux granulaires.

REJETÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Après discussion, la résolution suivante est adoptée :

Résolution 2020-07-179

ATTENDU que le Club Chasse et Pêche de Saint-Ludger désire procéder à la stabilisation par empierrement d'une section érodée de la rive de la Rivière Samson (environ 130 mètres) touchant 3 propriétés et menaçant également les infrastructures électriques, la rue Thibodeau ainsi que leur réseau d'aqueduc ;

ATTENDU que le Club Chasse et Pêche de Saint-Ludger s'adresse à la Municipalité afin d'obtenir une aide financière afin de les aider à payer le coût des travaux dont l'estimé est présenté dans leur correspondance reçue le 4 mai dernier ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QU'une aide financière de 2 000 \$ soit versée au Club Chasse et Pêche de Saint-Ludger ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-959 *Subventions aux organismes sans but lucratif.*

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ des membres du Conseil
Avec opposition des conseillers Bernard Rodrigue,
Jean-Luc Boulanger et Thérèse Lachance

5. RUE DU PONT – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR TRAVAUX D'ASPHALTAGE

Résolution 2020-07-180

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit autorisée à procéder à l'appel d'offres sur invitation selon les besoins ciblés par le Conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

6. TECQ 2019-2023 – MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION

Résolution 2020-07-181

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7. PISCINE MUNICIPALE – EMBAUCHE D'UN SAUVETEUR

Résolution 2020-07-182

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité procède à l'embauche de madame Eve Gosselin à titre de sauveteur pour l'été 2020 selon les modalités contenues dans son contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8. SAE – EMBAUCHE DE PRÉPOSÉS À L'ENTRETIEN MÉNAGER

Résolution 2020-07-183

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité procède à l'embauche de madame Rosalie Dulac et monsieur Samuel Bolduc à titre de préposés à l'entretien ménager pour l'été 2020 pour un horaire hebdomadaire évalué à 30 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Résolution 2020-07-184

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 20 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Bernard Therrien, Maire

Julie Létourneau, Dir. Gén.